

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. Guillaume MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : P1172/2015
N/Réf. : JMB/BXL-2.2559/s.597
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Avenue des Phalènes, 32.
Isolation du pignon aveugle.
(Dossier traité par Mme Caroline Lheureux)

En réponse à votre lettre du 5 décembre 2016, sous référence, reçue le 7 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 décembre 2016.

La demande concerne un immeuble à appartements (arch. J-F Collin, 1937) situé dans la zone de protection du café « le Château » (arch. E. et L. Delune) avenue Roosevelt 86. Le bien est en outre inscrit à l'Inventaire du Patrimoine architectural de Bruxelles.

La demande vise à isoler le pignon mitoyen droit au moyen d'un crépi de teinte similaire aux enduits de façades existants.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection. La CRMS demande d'utiliser des couvre-murs en terre cuite de même type et un peu plus large que les existants pour la finition du bout du mur. Elle recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur ainsi que les caractéristiques intrinsèques du patrimoine décrites dans l'inventaire.

Si nécessaire, la DMS formulera des remarques supplémentaires lors de la Commission de concertation.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. - D.M.S. : Mme S. Valcke ; B.D.U. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ; Commission de concertation (par mail).